# Les radicaux-socialistes vont tenir leur Congrès à Clermont-Ferrand

### On s'attend à de vifs débats provoqués par l'intransigeance des « jeunes radicaux », mais on croit qu'ils se termineront dans une atmosphère d'apaisement

Comme nous l'avons annoncé, les militants du parti républicain radical et radical-socialiste se réuniront le vendredi 11, le samedi 12, le dimanche 13 mai prochains en congrès extraordinaire, à Clermont-Ferrand. Deux débats principaux s'y institueront.

Le premier aura pour objet l'élimination du parti radical de tous les hommes dont il aura été reconnu qu'ils se sont rendus coupables d'actes contraires à l'honneur, à la délicatesse, à la dignité, et notamment ceux qui se sont rendus complices de l'escroc Stavisky. Sur ce premier point, les radicaux sont unanimes à vouloir assainir la vie politique et à moraliser leur parti.

### L'opposition des éléments avancés

Le deuxième débat aura trait à la politique générale. Les diverses tendances se manifesteront au cours du congrès s'il semble qu'on puisse, en réalité, les ramener toutes à l'opposition des éléments avancés du parti, dits «jeunes radicaux», contre les cadres anciens en exercice. Pour la première fois depuis la naissance de cette rivalité, les « jeunes radicaux » se présenteront devant le congrès avec, sinon quelques chances de succès, au moins des partisans assez nombreux qui leur permettront d'influencer le cours des débats.

Ce désaccord de doctrine, qui s'était sans cesse aggravé au cours des dernières années, a atteint, en effet, une phase aiguë après les événements du 6 février, par suite de la démission du cabinet Daladier, de la participation du parti radical à un gouvernement de trêve et de la campagne électorale de Mantes.

Bien que les radicaux de tendance avancée menacent de quitter le parti s'ils n'obtiennent pas certains apaisements de la part des dirigeants du parti, l'unité de celui-ci ne paraît pas devoir être finalement mise en cause.

### L'attitude de M. Herriot

D'un côté, en effet, M. Edouard Herriot, président du parti, défendra la nécessité de poursuivre la politique de trêve et d'apaisement et en rappellera les heureux résultats. C'est en défendant cette sage position que l'ancien président du Conseil déclarait à Lyon récemment :

« Je suis entré au ministère en vertu d'un mandat unanime et précis du parti radical. J'ai donné au Président du Conseil la parole du parti ; j'y resterai fidèle ».

Avec lui, M. Albert Milhaud, secrétaire général démissionnaire, dénoncera le danger d'une politique trop hardie, exprimée en innovations improvisées et c'est dans cet esprit qu'il fit les déclarations à la presse, à la suite des incidents électoraux que l'on connaît, qui marquèrent la campagne de l'ex-député de Mantes, Bergery, dont les « jeunes radicaux » soutenaient la candidature.

### Vers l'apaisement

En même temps, la plupart des Fédérations : Rhône, Creuse, Marne, Loir-et-Cher, Dordogne, Ardennes, Ardèche, Hautes-Alpes, Drôme, Tarn, Vendée, etc., à l'exception toutefois de la Seine-Inférieure, de la Seine-et-Oise et de la Seine, affirment leur confiance dans le Cabinet Doumergue, proclament leur satisfaction de l'œuvre accomplie et leur désir de voir cette œuvre de redressement et de salut public se continuer et s'achever dans le cadre de la doctrine républicaine et sous le contrôle du parti, ce qui autorise M. Milhaud — qui, bien que démissionnaire, demeure chargé jusqu'au congrès des affaires courantes — à affirmer qu'aujourd'hui « il n'y a plus personne pour croire que le congrès puisse entraîner la fin du ministère Doumergue, par le retrait ou le désaveu des ministres radicaux ».

Ainsi donc, les débats, après des séances agitées, se termineront vraisemblablement dans une atmosphère d'apaisement.

## L'AFFAIRE D'ESPIONNAGE DE BELFORT

# Le Commandant Frogé cravacha l'Intendant qui accusa son frère

Hier matin, vers 11 heures, sur le cours Carnot, à Belfort, le commandant Jean Frogé, de Thionville, frère de l'intendant Georges Frogé, a abordé l'intendant Derranque et lui a reproché sa déposition devant le juge d'instruction de Belfort.

Cette déposition, on s'en souvient, avait trait à l'espion Krauss, que l'intendant Derranque aurait, paraît-il, reconnu comme ayant rendu visite à l'intendant Frogé.

Après une vive altercation, le commandant Frogé a cravaché l'intendant Derranque à plusieurs reprises. On a séparé les deux officiers qui étaient tous deux en uniforme et qui ont été conduits au commissariat central.

### Krauss va être transféré à Belfort

M. Cordier, juge d'instruction à Belfort, a reçu, hier matin, du parquet de la Seine, un avis téléphonique par lequel on l'avisait que l'espion Krauss refusait d'être transféré à Belfort.

M. Cordier a maintenu sa demande de transfert et on pense, sans autre précision, que l'espion Krauss sera conduit aujourd'hui ou demain à Belfort.

# LA RÉFORME FISCALE

### Un vœu des Syndicats des propriétaires de province

La Confédération nationale des syndicats et associations de propriétaires de province et des colonies a adressé à M. Germain-Martin, ministre des Finances, une lettre déclarant notamment que les propriétaires de province sont prêts à payer la part d'impôts qui leur incombe, mais qu'ils désirent d'abord l'égalité et la justice fiscales. En d'autres termes, ils demandent le rétablissement de l'article 47 de la loi du 25 juin 1920, abrogé par l'article 3 de la loi du 31 décembre 1921 :

« En aucun cas, l'ensemble des contributions grevant la propriété bâtie, y compris les centimes départementaux et communaux ne pourra dépasser 30 % du revenu net servant de base à la contribution foncière ».

Les propriétaires demandent, enfin, l'arrêt de la concurrence que font à leurs logements les constructions édifiées avec l'argent des contribuables et qui sont une source de critiques de faveur et une charge pour les budgets des départements, des communes et de l'Etat. La Confédération conclut ainsi :

« Nous espérons, Monsieur le ministre, que vous voudrez bien proposer les solutions que désirent les propriétaires immobiliers, solutions qui concordent non seulement avec les principes d'égalité et de justice fiscales, mais encore avec l'intérêt général des finances de notre pays ».

# LA CATASTROPHE MINIÈRE DE BUGGINGEN

### Tout sauvetage a été rendu impossible par l'extension rapide de l'incendie

Le contremaître Hintzer, qui, le premier, remarqua le court circuit dans la mine de Buggingen, a précisé au représentant du «D.N.B.», à Fribourg-en-Brisgau, les conditions dans lesquelles s'était produite la terrible catastrophe.

M. Hintzer déclare qu'il a donné immédiatement l'alarme, permettant ainsi à ceux qui se trouvaient avec lui de se sauver. Il a été impossible de prendre d'autres mesures, parce que l'entrée de la galerie s'était trouvée presque immédiatement obstruée par les flammes.

« Le dégagement de fumée, dit-il, fut tel que, même à trois mètres, la température, qui, dans cette galerie, située à plus de 800 mètres de profondeur, est normalement de 40 degrés environ, devint rapidement insupportable. Pour comble, le feu a pris naissance près de la sortie, rendant ainsi infranchissable par un barrage de fumée et de gaz les longues galeries que les mineurs devaient traverser pour se sauver ».

Dès que les détails de la catastrophe de Buggingen ont été connus à Berlin, la radiophonie allemande a interrompu quelques instants ses émissions.

Un orateur a exprimé la part prise par toute l'Allemagne au deuil qui vient de frapper si douloureusement les familles des mineurs.

Une foule considérable, venant même d'Alsace, ne cesse d'accourir sur les lieux de la catastrophe de Buggingen. Toutes les mesures ont été prises pour étouffer l'incendie, car c'est alors seulement que l'on pourra retirer les quatre-vingt-six victimes enfermées dans la mine.

### Une généreuse offre des mineurs alsaciens

Dès que la nouvelle de la catastrophe de Buggingen a été connue à Mulhouse, la direction générale des mines de potasse d'Alsace à Mulhouse a offert ses services à la direction des mines allemandes. Dix hommes et un ingénieur de la mine Fernand, dans la banlieue de Mulhouse, constituent une équipe de secours munie d'un matériel spécial et spécialement entraînée pour combattre les sinistres dans les mines. Cette équipe se tenait prête à partir.

La direction des mines allemandes a remercié la direction des mines domaniales d'Alsace de son offre aimable et confraternelle, mais a décliné le concours qu'elle jugeait inopportun en la circonstance.

## LES AFFAIRES STAVISKY

# LA COMMISSION D'ENQUÊTE A ENTENDU LE PRÉFET DE BAYONNE

Dans sa séance d'hier matin, la commission d'enquête sur les affaires Stavisky a procédé à l'audition de M. Mireur, préfet des Basses-Pyrénées.

Celui-ci a déclaré qu'il avait pleine confiance en Garat, qui était considéré à Bayonne comme un administrateur intègre et habile, et que s'il a nommé Tissier directeur du Crédit Municipal, c'est que M. Garat en répondait.

Par ailleurs, le témoin affirma avoir eu tous apaisements au ministère du Commerce en ce qui concernait le Crédit Municipal de Bayonne.

Quant à la présence de Stavisky au Casino de Biarritz et aux incidents qui y eurent lieu, M. Mireur a déclaré n'en avoir pas eu connaissance.

A la fin de sa déposition, le témoin a fait une déclaration qui amena cette réplique d'un commissaire : « Vous êtes en contradiction totalement avec M. Delamarche, sur les négociations qui se sont poursuivies entre vous et le Commerce depuis le début d'octobre. Je demanderai à la commission de vous entendre contradictoirement ».

Dans sa séance de l'après-midi, la commission a entendu M. Badron, receveur des finances de Bayonne, qui a fait le récit de la façon dont il découvrit l'escroquerie du Crédit Municipal.

### M. Taittinger mis hors de cause

M. Taittinger, député, a été entendu, hier après-midi, avant la séance de la commission d'enquête Stavisky, par M. Guernut, président, et M. Bouly, vice-président, auteur du rapport sur les chèques.

Il leur a précisé et prouvé qu'au moment où M. Wurtz lui avait transmis un chèque pour les œuvres sociales des Jeunesses Patriotes, le bienfaiteur ne connaissait pas encore Stavisky et que la Compagnie Foncière n'était même pas fondée.

MM. Guernut et Bouly ont été d'accord pour mettre M. Taittinger complètement hors de cause.

### Une réplique de M. Chiappe aux déclarations de M. Benoist

M. Jean Chiappe, informé de la déposition faite par M. André Benoist devant la commission d'enquête Stavisky, déclare qu'il n'est jamais intervenu pour faire classer, à la direction de la Sûreté générale, une affaire financière quelle qu'elle soit et il se réserve d'adresser au président de la commission une lettre qui fera justice des insinuations du témoin.

### M. Lescouvé a été l'objet d'une manifestation de sympathie

A l'issue des audiences tenues lundi, à la Cour de cassation, par la chambre des requêtes et la chambre civile, les conseillers se sont rendus auprès du premier président, M. Théodore Lescouvé, pour l'assurer de leur attachement et de leur respectueuse sympathie.

Cette manifestation privée était la conséquence de l'ordre du jour voté par la commission d'enquête parlementaire.

On sait que cet ordre du jour, tout en blâmant le rôle du procureur de la République, M. Pressard, n'avait pas approuvé entièrement la façon dont M. Théodore Lescouvé avait mené son enquête et les conclusions qu'il en avait tirées.

# UNE PROTESTATION DES AGENTS DU SERVICE ACTIF DES DOUANES CONTRE LES DÉCRETS-LOIS

Le bureau du Syndicat national des agents du service actif des douanes vient de publier un ordre du jour de protestation dans lequel, après avoir renouvelé ses protestations antérieures contre la réduction de 10 % portant sur des effectifs déjà insuffisants pour sauvegarder pleinement les intérêts du Trésor, il rappelle à l'opinion publique que, depuis une dizaine d'années, le nombre des agents du service actif des douanes a déjà été réduit de 15,47 %.

Il souligne que, pendant ce même temps, les attributions du personnel n'ont fait que s'accroître, par suite de la politique de protection à outrance pratiquée par le gouvernement et de l'extension et de la complexité de plus en plus marquées du régime des impôts indirects.

Il « dénonce publiquement le scandale que constituent les nouvelles suppressions décidées qui dénotent, de la part du gouvernement, une méconnaissance absolue des intérêts dont l'administration des douanes a la charge et qu'il lui sera désormais impossible de sauvegarder d'une façon convenable. »


LE MAGAZINE LE MEILLEUR MARCHÉ DU MONDE
0 fr. 35 centimes
Le vrai Magazine des familles
LE RÉVEIL ILLUSTRÉ
paraît aujourd'hui

IL PUBLIE CETTE SEMAINE :
Un conte humoristique : La Toupie, par I. Jacquin. — Un roman-cinéma : Fanatisme. — La Vie du Cinéma : Les grands films français : Ora tourne Tartarin de Tarascon. — Des Petites Enquêtes auprès de ses lecteurs. — De ci, de là. — Rions un peu ! — Son captivant Petit Courrier des Lectrices. — Variétés. — Au Fil des Jours. — Le Coin du Docteur. — Modes. — Jolies actrices d'Hollywood. — La plus grande cantatrice du monde. — Un rêve d'or. — Chapeaux de saison. — Un taureau qui a du jarret ! — Nouveaux appareils de coiffure ! — A l'exposition du jardinage de Londres. — Les Salons du Bibelot à Paris, etc., etc.

DANS CE NUMÉRO !!!
La 3e Liste de Gagnants de son Concours du Grand Prix du
ROMAN CINÉMA 1934
LE NUMÉRO DE 16 PAGES
0 fr. 35
Le demander à tous nos vendeurs et dépositaires


# L'ÉVENTUALITÉ D'UN VOYAGE de M. Barthou à Rome

### Elle est envisagée avec sympathie en Italie

Le bruit continue à courir à Rome qu'une rencontre Barthou-Mussolini est dans l'ordre des choses probables. D'aucuns [illegible] comme possible au retour du ministre français de Belgrade, s'il prend la voie de l'Orient-Express, par Venise et Milan. Mais on croit plus généralement, d'après les informations venues de Paris, que si ce voyage a lieu, il fera l'objet d'un déplacement spécial poussé probablement jusqu'à Rome, après la visite que M. Barthou compte aller faire bientôt au Maroc.

Le projet en lui-même et l'accueil sympathique qu'il a rencontré en France ont créé en Italie une impression des plus favorables. La visite d'un homme d'Etat français à Rome, dans l'atmosphère diplomatique [illegible] améliorée, consolidera une mesure qui a été souvent remarquée à Rome, et que les contacts continuels entre les cabinets de Paris et de Londres ont soulignée davantage.


Aspirin soulage toujours
Voir dernière page
9285


# LE COUP DE MAIN POSSIBLE EN SARRE

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

» Aux termes de cette motion, l'Association des fonctionnaires de la police d'Etat de Sarrebrück s'élève, sans indiquer, d'ailleurs, de raison spéciale, contre le recrutement récent de fonctionnaires de police de nationalité allemande, et se prononce contre l'appel éventuel à des concours étrangers pour assurer le maintien en Sarre de l'ordre et de la sécurité publique.

» Il est à noter que le poste radio-émetteur de Berlin a pris, en mesure de diffuser, dès le 21 avril 1934, la première nouvelle de cette motion et que son vote a été précédé par une campagne incessante, menée par la radio allemande, ainsi que par certains organes de la presse locale contre ces nouveaux fonctionnaires de police.

» Ces faits étranges suffisent, à eux seuls, à éclairer d'un jour particulier la manifestation dont il s'agit. La Commission de gouvernement, qui ne saurait tolérer que des fonctionnaires de police se laissent amener à de tels écarts de discipline, qu'administratives que ces manquements imposaient. Ces incidents symptomatiques ne font que renforcer les appréhensions que la Commission de gouvernement a déjà maintes fois exprimées.

### Etranges rumeurs

» Ses conséquences possibles lui en paraissent d'autant plus dignes de retenir l'attention du Conseil que des rumeurs circulent depuis quelques temps, dans le territoire, concernant la possibilité d'un coup de main éventuel contre le régime existant en Sarre. Ces bruits visent des extrémistes relevant tantôt d'une doctrine politique, tantôt d'une autre.

» La Commission de gouvernement qui, sans attacher jusqu'ici trop d'importance à ces bruits, s'est bornée à en rechercher l'origine avec les moyens dont elle dispose, [illegible] s'empêcher d'y prêter plus d'attention. En effet, ils deviennent chaque jour plus fréquents, lui parviennent par les canaux les plus divers et tendent à revêtir une consistance nouvelle, au point de se traduire sous la forme de projets peut-être extravagants, mais dont la réalisation peut, étant donné les circonstances, n'être plus du domaine de la pure fantaisie.

» D'ailleurs, l'agitation incessante qui [illegible] à provoquer le renvoi de certains éléments de sa police, ne saurait que renforcer ses légitimes préoccupations à cet égard. Il n'échappera pas au Conseil que des projets de coup de main, s'ils existent réellement, ne peuvent s'opérer que dans le [illegible] et [illegible] d'infinies [illegible] de gouvernement [illegible] aucune preuve certaine.

» Quoi qu'il en soit, si de tels projets ont jamais été envisagés, elle estime que l'un des moyens les plus efficaces d'enrayer leur réalisation ou de faire cesser des bruits qui ne font que susciter une opinion publique déjà tendue, est d'en informer ouvertement le Conseil qu'elle représente dans le territoire de la Sarre.

# UNE ŒUVRE D'UTILITÉ PUBLIQUE

### Les travaux de reconstruction du Chemin de fer du Sud vont reprendre

Au cours de la dernière session, le Conseil général du Nord, à la suite d'une énergique intervention de M. le Docteur BOURDON, a décidé la reprise des travaux de la reconstruction du Groupe du Sud, arrêtés depuis plus d'un an.

Une quinzaine de millions ont déjà été dépensés pour l'achat de matériel, la construction de ponts, les expropriations et la réparation du tronçon Aves-[illegible]-Fourmies, qui n'attend plus que la pose des traverses et des rails.

L'abandon de cette ligne, après une telle dépense, ne peut être envisagé, tel son achèvement différé, si l'on veut éviter des opérations dispendieuses de remise en état. La grande [illegible] est terminée sur un tracé d'environ 35 kilomètres de longueur.

Comme l'a fait remarquer M. le Sénateur MAHIEU, appuyant de son autorité et de son expérience les judicieuses observations de M. BOURDON, « la reconstruction du Groupe du Sud est maintenant trop avancée pour qu'on ne se hâte pas de mettre la ligne en exploitation ». M. Mahieu a conclu en disant : « On ne regrettera pas l'entreprise ».

De nombreux et probants arguments viennent épauler cette assertion de l'ancien directeur général des chemins de fer au Ministère des Travaux Publics et, partant, très compétent pour donner son avis sur la question.

Une des causes principales de la situation déficitaire des réseaux ferroviaires, fortement handicapés par la concurrence automobile, réside dans la diminution, sans cesse accrue, du trafic voyageurs. Un transport sur rails, par locomotive, coûte 50 francs du kilomètre. Il est aisé de se rendre compte du déficit d'exploitation, en voyant rouler de longs trains de voyageurs presque à vide, comme on peut le constater tous les jours sur les lignes secondaires.

Ne faisant pas le service voyageurs, réservé aux autobus et transportant uniquement des marchandises lourdes, de faible valeur spécifique pour la plupart, le Chemin de fer du Sud paraît susceptible de réaliser des bénéfices, car il est assuré d'un important tonnage.

Pays de monoculture, notre région hennuyère a besoin, pour son nombreux cheptel, d'importer de la paille, des betteraves, des pulpes, des tourteaux, des drèches. De son côté, elle exporte en quantité des fruits, du bois en grume, des pierres, des grès.

Ce mouvement d'importations et d'exportations est, chaque jour, considérable dans l'Avesnois. Un seul exemple suffit à le démontrer. Aucune des améliorations promises n'a encore été apportée au petit port de Landrecies, sur la Sambre, tout près de la ligne du Sud. Il présente néanmoins une remarquable activité. Des péniches y sont constamment en chargement ou déchargement de marchandises diverses. D'ordinaire, celles-ci sont amenées ou emportées par autocamions, mais ce mode de transport est fort coûteux et les usagers préféreront, sans nul doute, recourir à la voie ferrée, aux tarifs moins élevés.

Comme on peut en juger par ce simple exposé, M. le Sénateur Mahieu avait raison de dire, au Conseil Général, qu'on ne regrettera pas l'entreprise.

Pour le financement de la ligne projetée, depuis Demain jusqu'à Fourmies, il est permis de penser qu'elle figurera, en considération de son caractère d'urgence et d'indiscutable utilité publique, dans le programme des grands travaux d'outillage national, soumis en ce moment à l'examen ministériel. D'un rendement certain, d'une exécution facile et de nature à être conduite rapidement, elle réunit toutes les conditions exigées pour retenir l'attention du Gouvernement.

Réclamé par les vœux unanimes du Conseil d'Arrondissement d'Avesnes et par les mairies de toutes les communes situées sur le tracé, le Chemin de fer du Sud est attendu par les herbagers, les commerçants, les industriels de la région, comme un organe indispensable de sa vie économique.

Elysée POLVENT.

# LE WATTRELOSIEN LORIDAN A L'INSTRUCTION

### IL A AVOUÉ ÊTRE L'AUTEUR D'UN CAMBRIOLAGE A BÉTHUNE

Nous avons signalé l'arrestation, à Agen, du nommé Gaston Loridan, dit « Fantomas », 29 ans, né à Wattrelos, repris de justice, qui était recherché pour plusieurs cambriolages commis à Béthune. On sait que « Fantomas » avait été arrêté à Agen, au moment où il tentait de commettre un autre cambriolage.

M. Masson, juge d'instruction à Béthune, avait, par commission rogatoire, demandé à son collègue du parquet de Villeneuve-sur-Lot, où «Fantomas» fut transféré, d'interroger ce dernier quant aux cambriolages qu'il commit à Béthune.

Le magistrat de Béthune vient d'être informé que « Fantomas » a reconnu être l'auteur du cambriolage commis, la nuit du 3 au 4 avril, chez M. Noulette, à Béthune, où il déroba 1.000 fr. et un vélo. « Fantomas » précise qu'il avait abandonné le vélo à Hazebrouck, en allant rendre visite à des parents, à Lille.

Le malfaiteur a nié les cambriolages qui eurent lieu chez M. Gosse, de Gerre, Leuchart, rue de Lille, à Béthune, ainsi que ceux constatés chez M. Heux, place Marmottan, et M. Viell, marchand de peintures, avenue de la Gare.

Il a refusé de fournir de plus amples explications. « Fantomas » s'expliquera devant M. Masson, quand il sera ramené à Béthune.

## La politique régionale

### PARTI D'UNITÉ PROLÉTARIENNE
### C. E. de la Fédération du Nord

La Fédération du Nord du Parti d'Unité Prolétarienne nous communique :

« La réunion du 15 avril dernier n'ayant pu se tenir en raison d'un trop grand nombre d'absences, les membres de la C. E. sont à nouveau convoqués au même lieu et à la même heure le dimanche 13 mai. Cette réunion aura pour unique objet : La situation de la Fédération et de ses sections au siège habituel.

» A son ordre du jour : 1) Examen de textes pour l'avant-bureau ; 2) Mouvement, [illegible] ; 3) Situation de la trésorerie fédérale ; 4) Mesures à prendre pour assurer le bon fonctionnement de la trésorerie et moyens à envisager pour l'extinction de ses dettes ; 5) Composition du Bureau Fédéral ; Election d'un nouveau membre et attributions respectives de chacun ; 6) Règlement intérieur limitant l'autonomie des sections vis-à-vis de la Fédération ; 7) Questions diverses.

# Trois Lillois voleurs d'automobiles ont été arrêtés à Arras

### La police a mis fin à leurs malfaisantes randonnées de Roubaix, Valenciennes, Douai et Cambrai

La police d'Arras et la gendarmerie ont fait une belle prise en la personne de trois individus au passé chargé et spécialistes du vol d'autos.

M. Marteaux, commissaire de police, à Arras, était avisé téléphoniquement par le commissariat de Douai, qu'un vol d'auto avait eu lieu dans la nuit de dimanche à lundi et que les voleurs avaient dû prendre la direction d'Arras. Les premières recherches opérées immédiatement restèrent vaines.

Lundi matin, les gendarmes de Vis [illegible] un coup de sûreté et [illegible] M. Martemblay, [illegible] le [illegible] de Roubaix, se trouvait en présence de l'un d'eux. Il l'accrocha donc rapidement.

— Dites donc, questionna-t-il, où avez-vous abandonné la bagnolle ?

L'autre répondit évasivement, mais comme le fin limier apprenait que les deux autres [illegible] Henri Broux se [illegible] à Lille.

### Cinq à des pneus d'essence

On apprit alors des renseignements que le trio était composé d'Albert Broux, trois fois condamné pour vol d'autos ; de Henri Brassart, 26 ans, originaire de Lille, condamné à six mois de prison pour vol d'auto et de Léonie Erent, dite Ginette, 22 ans, une lilloise également, habituée des bars. Le trio avait volé une auto à Roubaix et était parti en vue de placer « la petite », comme déclara Broux, dans une maison de la région. Ils allèrent donc à Valenciennes et revinrent vers Douai, où l'auto s'arrêta en panne d'essence.

Les malfaiteurs volèrent une autre voiture à Douai pour continuer leurs pérégrinations vers Cambrai et c'est en revenant vers Arras que la deuxième voiture tombe en panne d'essence sur le territoire de Vis.

Les trois amis durent monter dans un camion pour passer Arras, où ils disparaissent bientôt.

### Le joli trio coffré

Broux fut arrêté par l'inspecteur Trannoy. La femme Erent essaya de se faire admettre comme malade à l'hôpital Saint-Jean, mais comme elle ne fut pas reconnue, on lui donna un bon de transport pour Lille et elle fut appréhendée par les gendarmes d'Arras dans la salle d'attente. Quant à Brassart, il avait décidé de reprendre la voiture abandonnée à Vis et fut surpris par les gendarmes de Vis.

Le trio a été déféré au Parquet et a subi un premier interrogatoire de M. Dautriche, juge d'instruction. Les spécialistes du vol d'auto ont ainsi été écroués à la maison d'arrêt Saint-Nicaise.

De gauche à droite : *En chapeau : BRASSART, la femme ERENT et BROUX.* (Photos Léturgez, à Arras).

# L'HOMME SANS NOM SERAIT ORIGINAIRE D'ANNAY-SOUS-LENS

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

» J'eus cependant quelques vagues nouvelles de lui par deux de ses frères qui avaient été fait prisonniers à Maubeuge, et qui me faisaient savoir que Adrien avait été blessé, mais qu'il était en voie de guérison.

### Veuve de guerre

» Je vécus les quatre années d'occupation, élevant mon fils et subissant les vexations de l'ennemi, espérant avoir le bonheur de revoir le père de mon enfant.

» Arriva la libération, où je devais apprendre une bien triste nouvelle.

» Jusqu'en 1916, mon mari avait pu correspondre avec mon père, qui se trouvait évacué en Charente-Inférieure. Après le mois de mars 1916 il ne donna plus signe de vie. Mon père s'informa de ce qu'il était devenu et on lui répondit qu'il avait été blessé à l'œil ou à la tempe et ne se rappelle plus bien ce qu'il était soigné dans un hôpital à Paris.

» Il s'inquiéta du blessé ; on lui annonça alors qu'il était porté comme disparu à Douaumont.

» Dans cet intervalle, l'une de mes belles-sœurs qui porte le même nom que moi et qui se trouvait évacuée à Daon (Mayenne), recevait l'avis de décès suivant :

### Avis de décès

26e, 226e, 420e R.I., Dépôt Commun.

*Le Chef du Bureau Spécial de Comptabilité à M. le Maire de DAON (Mayenne).*

*J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien, avec tous les ménagements nécessaires en la circonstance, prévenir Mme Adrien à Daon, du décès du soldat ADRIEN Paul-Constant, N° Mle 0065, au 226e R.I., né le 15 septembre 1888, à Annay, fils de Paul et de Dilly Marie-Claire, tombé au Champ d'Honneur, le 1er avril 1916, à Douaumont (Meuse).*

*Je vous serais très obligé de présenter à la famille les condoléances de M. le Ministre de la Guerre et de me faire connaître la date à laquelle votre mission aura été accomplie.*

MORT pour la FRANCE.

*Veuillez agréer, etc...*

*Macon, le 4 mai 1916.*

» On précise même qu'il avait été inhumé par les soins de l'ennemi.

» Adrien Paul-Constant obtint plus tard à titre posthume la Croix de guerre et la Médaille militaire. Ces deux décorations sont soigneusement [illegible] dans un cadre qui orne la modeste chambre de l'épouse.

Après l'armistice l'acte de décès fut transcrit à la mairie de [illegible]-Lens et à plusieurs reprises Mme Adrien se rendit à l'ossuaire [illegible] mont où figure le nom de [illegible]oux.

« Depuis, considérée comme veuve de guerre, je touche une pension.

» Mon fils qui est actuellement âgé de 31 ans, travaille comme [illegible] Ferrand à la fosse n. 4 [illegible] de Courrières. Il est marié [illegible] d'un enfant. [illegible] ans.

» Quant à moi, [illegible] 1914 [illegible] 1918, il [illegible] convaincu qu'en [illegible] présence de l'auteur de ses jours.

» Mon seul désir, c'est que ce soit lui. »

Mme Adrien nous fit ensuite part de son désir de se rendre le plus tôt possible à Beynat, où la elle sera certaine de ne point se tromper. Sa pension de veuve de guerre ne lui suffit pas pour vivre et elle se trouve en service chez M. Darleux, boulanger, rue Arthur-Lamendin.

De même que son fils, elle ne peut supporter les frais de ce long voyage.

Car le seul désir aujourd'hui de cette brave femme, si l'homme sans nom est son mari, est de le ramener à Salleurnines, lui refaire un foyer et lui procurer une vie aussi douce que possible.

Comme elle l'avait promis avant la séparation, Mme Adrien n'a jamais songé à se remarier. Elle a toujours eu une conduite exemplaire qui lui fait le plus grand honneur et elle est très estimée de son entourage.

### Un fils qui espère revoir son père

A la remonte de la fosse nous avons pu voir M. Adrien Paul-Constant fils.

« Pour moi, nous déclare-t-il, on ne m'enlèvera pas de l'idée qu'un se trouve en présence de mon père.

» C'est en lisant mon journal, « Le Réveil du Nord », poursuit-il, que j'ai été frappé par la ressemblance de la photo publiée en première page et la figure de mon pauvre père, que malgré mon jeune âge quand il m'a quitté, j'ai toujours en mémoire.

» Je courus montrer le journal à ma mère, qui ne put que me répondre : « C'est tout ton père... »

Le brave garçon voudrait, lui aussi, pouvoir avoir confirmation des constatations faites.

D'autre part, le départ de Douaumont a encore dans la région trois frères et leurs sœurs, qui sont unanimes à reconnaître leur frère dans « L'homme sans nom ». Plusieurs personnes qui ont connu Adrien Paul-Constant et auxquelles nous avons montré la photo de notre journal, sont du même avis.

### Neuf points exacts de ressemblance

Afin d'apporter plus de certitude dans l'identification de l'homme sans nom, nous avons demandé l'avis d'un inspecteur de police, diplômé du service d'identité judiciaire de la Sûreté générale et nous lui avons présenté les deux documents.

Après les avoir sérieusement examinés, l'inspecteur de police a bien voulu nous confirmer que le doute était presque impossible et qu'il ne pouvait s'agir que du même homme.

Il a relevé sur les deux photos, neuf points de similitude :

1° Même contour général de la tête vu de face et symétriquement ;
2° Même insertion frontale des cheveux, c'est-à-dire en pointe ;
3° Même interoculaire entre les yeux ;
4° Yeux légèrement ouverts à droite avec marines récurrentes ;
5° Mêmes rides interpupillères verticales ;
6° Mêmes sillons naso-labio ;
7° Ecartement identique de l'oreille gauche ;
8° Bordure originelle de l'oreille ;
9° Contour du lobe intermédiaire golfe.

Maintenant, il y a la question de l'âge à mettre au point : l'homme sans nom de Beynat paraît âgé d'une quarantaine d'années ; or Adrien Paul-Constant aurait 55 ans.

Un point qui concorderait cependant sur l'identification de l'inconnu, c'est que Adrien était un ouvrier agricole à Loison-sous-Lens, alors qu'aujourd'hui il travaille en Corrèze dans la culture.

Il y a lieu d'attendre, pour pousser plus loin les comparaisons, que Mme Adrien et son fils aient accompli leur voyage à Beynat, et nous ne pouvons que souhaiter que de leur déplacement, il ne leur reste pas une désillusion.

G. D.


GUIDE MASSON
LE PLUS COMPLET
LE PLUS PRATIQUE
Couverture rouge


# LA VIE D'EUGÈNE DRUON QUI DÉTOURNA UN MILLION A SAINT-AMAND

### Les enquêtes menées dans cette ville et à Valenciennes, confirment que l'ancien directeur de la Coopérative de Reconstitution était un véritable détraqué

L'enquête à Saint-Amand et l'instruction à Valenciennes se poursuivent parallèlement pour éclaircir l'affaire de détournement dont s'est rendu coupable Eugène Druon, directeur-caissier de la Coopérative de Reconstitution de St-Amand.

Nos lecteurs connaissent suffisamment les faits pour que nous nous dispensions de les rappeler.

A Valenciennes, M. de Jean de la Batie, juge d'instruction, a entendu l'inculpé hier après-midi. Druon a été extrait à 15 heures de la maison d'arrêt. Comme nous l'avons annoncé, Druon n'a pas encore fait choix d'avocat. Il estima que sa cause est claire d'après ses aveux et il ne juge pas encore utile d'être défendu.

M. de Jean de la Batie s'est inquiété de savoir comment Druon avait pu dépenser en 10 ans des sommes considérables : un million qu'il a détourné et 5 à 600.000 fr. qu'il a gagnés en dehors de ses appointements fixes qu'il remettait à sa femme. Druon a déclaré comme il l'avait précédemment fait, qu'il avait dépensé cet argent, non pas en de très fortes dépenses, mais en frais journaliers de taxis, de cadeaux, etc. D'après les précisions qu'il a données, il semble bien qu'il a pu dépenser en moyenne plusieurs centaines de francs par jour.

Comme M. de Jean de la Batie s'étonnait que Druon, se voyant sur la pente dangereuse n'ait arrêté ses dépenses au jour où il se vit irrémédiablement perdu, l'inculpé déclara qu'il y a une dizaine d'années, il avait songé à régler sa dette vis-à-vis de la Coopérative. Il devait alors 200.000 francs environ à la caisse. Il pouvait combler ce trou en vendant ses biens mobiliers qui lui rapportaient 7.000 francs par an. Il n'eut pas le courage de l'exécuter. Ses scrupules s'évanouirent vite. Il continua la vie qui lui plaisait et qui avait, pour lui, un attrait irrésistible.

A 17 heures, Druon qui paraissait peu affecté par l'aventure qui lui était survenue, était ramené à la maison d'arrêt.

### Folie des grandeurs

M. Lapouille, commissaire de police à Saint-Amand, sur commission rogatoire de M. de Jean de la Batie, a entendu plusieurs témoins parmi lesquels la fille du « grand Eugène », M. Georges Druon, mercier, demeurant rue Thiers.

M. Georges Druon a conté l'enfance de son frère qui ayant eu des convulsions dès son jeune âge devait, par la suite, se montrer incontinent, turbulent et si bizarre que l'on se demande actuellement s'il jouit de toutes ses facultés mentales. Il obtint son certificat à l'âge de 18 ans. A la déclaration de guerre, il voulut s'engager mais il fut réformé. A l'armistice, Eugène Druon se trouvait à Brest où son frère vint le rejoindre et lui proposa une association pour reprendre un commerce à Saint-Amand. Eugène Druon refuse net, disant qu'il préférait être fonctionnaire ou représentant.

Nous avons déjà émis l'opinion, hier, qu'il ne serait pas inutile de soumettre Eugène Druon à un examen mental, car ses excentricités le font apparaître comme un exalté, un maniaque à coup sûr atteint de la folie des grandeurs.

On n'a pas fini, à Saint-Amand, d'évoquer les exploits du « grand Eugène » et parmi tant d'autres, on rappelle la façon dont il anterra sa vie de garçon.

### Une scène fastueuse et macabre

Ce fut une scène fastueuse, la plus sensationnelle qu'on ait connue dans le pays car, une fois de plus, Druon a voulu s'imposer, émerveiller, faire mieux que les autres. A tous ses amis il offrit un grand banquet dans la salle d'un hôtel. Au milieu de la chambre tendue de drap noir, se trouvait un cercueil et sur le cercueil, en guise de crucifix, une bouteille de champagne. Dans ce cadre macabre, on festoya, on but plus qu'à satiété et l'on dansa tant que l'on put tenir debout. La fête dura plusieurs jours. Elle se termina dans la forêt, Druon ayant décidé qu'il fallait après une telle ripaille se mettre au vert. Il mena sa troupe dans la bois, fit dresser des tentes et l'on campa en continuant la joyeuse vie. C'était l'argent de la coopérative qui servit à payer les fraques du jeune directeur-caissier.

Le mariage faillit, par la suite, assagir Druon. Il se calma pendant quelque temps mais son naturel revint et il continua la série de ses frasques et de ses indélicatesses. Il redavint l'Eugène qui tenait table ouverte dans tous les cafés, celui que les patrons et les garçons obséquient au doigt et à l'œil lorsque, désignant un de ses amis ou un client, il disait : « Donne-lui un, t'as compris ». Un « t'es compris » pour Druon, c'était la consigne de verser à boire jusqu'à ce que l'homme tombe sous la table. Le régime des « t'as compris », à lui seul, a coûté cher à la Coopérative de Reconstitution.

# UN NOYÉ INCONNU A ÉTÉ DÉCOUVERT A HINGES

Le garde de la navigation, M